

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-053

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce Le grand café de Tenay

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date de 12 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 10 juin 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Monsieur DUGELAY a repris le commerce Le grand café situé à Tenay. Dans le cadre de cette reprise, il doit investir dans des travaux de création d'un espace aux normes pour proposer une offre de restauration sur place, à emporter et en traiteur, avec des produits locaux.

Les travaux porteront sur 3 postes principaux :

- . Acquisition de matériel adapté pour répondre à la demande d'événements privés et professionnels,
- . Remplacement de la vitrine pour améliorer le confort thermique et réduire la consommation énergétique,
- . Création de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise aux normes de l'établissement.

.../...

Ces investissements visent à moderniser le lieu, diversifier l'offre, renforcer l'attractivité locale et favoriser le lien social.

L'investissement retenu s'élève à 59 887 €HT euros plafonnés à 50 000 € HT.

Monsieur DUGELAY sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros HT.

- **DECIDE** d'octroyer à Monsieur DUGELAY, dirigeant du commerce Le grand café, une subvention de 5 000 euros HT correspondant à 10 % d'une dépense plafonnée à 50 000 euros HT.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 juillet 2025

Publiée le **04 JUIL. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 2 juillet 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

